FRC4 27955
Case
Frc
23955

L'ÉCRITURE SAINTE

ARRACHÉE

AL A PROSTITUTION CONSTITUTIONNELLE,

OU

EXAMEN

D'UN Ecrit intitulé : *Réflexions d'un Solitaire, tirées de l'Ecriture-Sainte, sur l'état actuel du Clergé de France.*

Par M. POTTIER.

Indocti et instabiles depravant... Scripturas ad suam ipsorum perditionem.

(2. Pet., 3, 16.)

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPART.

1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

L'ÉCRITURE SAINTE

ARRACHÉE

A LA PROSTITUTION CONSTITUTIONNELLE,

OU

EXAMEN

D'UN Ecrit intitulé : *Réflexions d'un Solitaire, tirées de l'Ecriture-Sainte, sur l'état actuel du Clergé de France.*

RIEN de plus respectable que l'Ecriture-Sainte ; rien de plus énergique, quand elle est sagement appliquée. *C'est le froment comparé à la paille ; c'est le feu qui dévore et le marteau qui brise la pierre.* Jérem. 23, 29. Mais on doit dire aussi qu'entre tous les abus, il n'en est ni de plus criant, ni de plus détestable que celui de l'Ecriture, quand on l'emploie pour protéger l'erreur, fomenter la révolte, et opprimer, sous prétexte de concorde, les défenseurs de la vérité.

Telle est l'inexcusable conduite que vient de tenir, au grand scandale de l'église et de l'état monastique, un enfant de S. Bruno, dans un écrit qu'on vient de me faire passer, et dont on exige que je fasse l'examen.

On vit autrefois, je le sais, de pieux solitaires quitter leurs retraites, entrer dans les villes, élever la voix pour confondre l'erreur, et soutenir par le poids de leur vertu, encore plus que par leur éloquence, la religion persécutée. Qui pourroit oublier le zèle et l'intrépidité des Antoine, des Bernard et de tant d'autres? L'apparition merveilleuse et subite de ces anges du désert, étonnoit l'hérésie, réjouissoit les pasteurs légitimes, et animoit au combat tous les enfans de l'église catholique.

Que les tems sont changés!

Aujourd'hui que le libertinage et l'impiété, après avoir sourdement et long-tems concerté leurs efforts, ont pensé qu'il étoit tems enfin de livrer à l'église chrétienne un assaut général, et de faire disparoître de la France et du globe, jusqu'à la mémoire de la cacholicité; un nouveau solitaire paroît au grand jour, tranche du prophête, lance des oracles.... Le dirai-je?... mais qui pourra le croire? Dissimulerai-je? Mais le fait est public... Pour accabler sous les foudres du ciel évêques et pasteurs qui tiennent encore ferme contre le torrent de l'hérésie et du schisme, et les forcer, l'*épée à deux tranchans sur les lèvres*, Apoc. 1,

ou à lâcher prise, ou à encourir, comme chargés de tous les crimes, l'exécration de leurs persécuteurs.

Ainsi se présente l'Ouvrage qui a pour titre : *Réflexions d'un Solitaire, tirées de l'Ecriture-Sainte, sur l'état actuel du clergé de France* (1). Production bizarre et pour le fond et pour la forme, production perfide, à n'en juger que par le dessein de l'auteur ; mais production d'ailleurs si mal adroite, si singulièrement rapetassée, qu'il faudroit être ou tout-à-fait aveugle, ou profondément pervers, pour s'y laisser surprendre.

Elle contient trente neuf pages d'impression *in*-4°. Chaque page est divisée en trois colonnes ; la première présente en françois les réflexions du Solitaire, tirées de l'Ecriture ; à peu près comme la folie se tire de la sagesse, l'aigreur de la mansuétude, et le poison de la calomnie du suc délicieux de la charité : la seconde contient en latin les textes de l'Ecritre qui peuvent éblouir les ames simples, et leur persuader que le pieux reclus n'écrit et ne parle que sous la dictée l'Esprit-Saiut : enfin, la troisième et dernière colonne indique fidele-

(1) Imprimé à Rouen chez la veuve Pierre Dumenil, imprimeur-libraire, rue de la Chaine. Il devoit se trouver à Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny ; mais il n'a point paru jusqu'à ce jour.

ment le livre, le chapitre et jusqu'au verset d'où chacun des textes de l'Écriture est tiré.

On doit distinguer deux choses dans cette production, la fin et le moyen : la première se trouve dans les réflexions, le second dans les textes qui les appuient. Il convient d'envisager séparément l'un et l'autre.

Et d'abord pour ce qui concerne la fin, voici évidemment, et malgré les dehors affectés de zèle et d'impartialité dont l'auteur se pare, celle qu'il se propose. Supposant lestement et sans preuves, que la grande question qui divise la France n'est qu'une affaire d'intérêt, un misérable point d'honneur, ou une dispute de mots. (pag. 9.) Il en conclut avec la même confiance, que tous les ministres du culte, chassés ou intrus, d'accord ou non avec le pape et les évêques du monde entier, doivent se réunir dans les liens d'une fraternité commune, et exercer le ministère tel qu'il vient d'être organisé par le corps constituant.

Laissant donc de côté, crainte de scandale, et les brefs de Pie VI, et les mandemens des évêques, et tout ce qui a été dit pour justifier leurs droits.... dissimulant prudemment, et par amour pour la concorde, *toute question superflue et dangereuse* (pag. 10.). Par exemple, si l'église catholique a reçu de Jesus-Christ, son fondateur, le droit exclusif de se gouverner elle-même;... si une mission canonique et

divine est indispensable pour l'exercice du ministère, et si elle appartient aux intrus;... si le pape a reçu de Jesus-Christ jurisdiction dans toute l'église, et si les décrets la lui conservent;... si la seule qualité de citoyen, quelle que soit sa croyance, suffit pour lui donner le droit de nommer des évêques et pasteurs catholiques;... si l'évêque ne peut rien ordonner d'une manière fixe pour le gouvernement de son diocèse, que d'après la délibération de son presbytère;... si malgsé les loix les plus sacrées et l'usage le plus constant le célibat religieux peut être supprimé :... enfin, si la nouvelle église, telle qu'elle vient d'être fondée et modifiée par une autorité purement politique, et contre la réclamation de la presque totalité de l'ancien clergé de France et du pape, appartient encore à la société catholique... Sans, dis-je, s'arrêter à ces frivoles difficultés, tenons-nous-en tous ensemble avec le Solitaire réfléchi, au grand principe de l'Apôtre, qui permet à chacun d'abonder dans son sens, et dont tout le desir est que Jesus-Christ soit annoncé, n'importe par qui et comment.

Ici viennent se présenter en foule sous la plume de l'auteur, tous les lieux communs qui exhortent à la paix, et chantent les douceurs de l'union fraternelle. Aucun n'est oublié. O quelle est desirable cette reine des vertus ! Non, il n'est rien que nous ne devions faire pour établir et fixer son empire :

et fallût-il sacrifier les droits les plus divins et les plus authentiques, glisser même d'un pas leste sur cinq ou six articles de foi économiquement supprimés, fermer l'oreille à la foudre qui gronde, et au cri de douleur qui nous environne de toutes parts ; eh ! qu'importe, après tout, pourvu que nous ayions la paix, et que nous ne composions qu'un peuple de frères ?

Accourez, accourez hérétiques de toutes les classes, schismatiques de toutes les tribus ; la porte est spacieuse, la place est immense ; vous y pourrez tous. Vous prêchez Jesus-Christ, sans doute ; vous exercez un ministère quelconque ; vous avez des chefs : que vous faut-il de plus ? Célèbre Jurieu, vous devez être satisfait, votre système prend faveur ; un Chartreux le ressuscite : quel heureux présage !

Et vous, anciens évêques, ministres proscrits, pour n'avoir pas eu le courage de prononcer ces deux mots : *je le jure ;* cessez de vous *obstiner* à disputer des sièges dont vous avez été légalement chassés. *Cessez de de contester, parce que c'est le parti le plus sage : obéissez, parce que l'obéissance est plus agréable à Dieu que les victimes.* (p. 9.) Cédez tout aux intrus, reconnoissez vos maîtres ; convenez que tout est bien, et qu'on vous épargne encore en vous traitant ainsi.

Tel est le vœu de l'auteur et la paix qu'il nous offre. Mais prévoyant avec une douleur

inconcevable que les évêques (ci-devant ses pères dans la foi), la plus nombreuse, et, sans contredit, la plus saine portion du clergé de France, aimeront mieux sans doute obéir au pape et aux décrets des conciles, qu'à ses remontrances, son zèle s'indigne, ses entrailles s'enflamment, sa bouche se remplit de reproches; et transporté d'une fureur qu'on prendroit pour divine, parce qu'elle emprunte les expressions des prophêtes, il s'empare de toutes les pierres qui tombent sous sa main, et que lui fournit l'inépuisable carrière des divines écritures, et les jette brusquement à la tête de tous les ministres non assermentés. Ils sont, à son avis, la cause de tous les maux. Ce sont des *guides aveugles*, des *sentinelles endormies*, des *chiens muets*, des *fous*, qui n'ont cherché dans la conduite du troupeau du Seigneur, qu'un aliment à leur orgueil, et l'assouvissement de leur cupidité; qui, maintenant dépouillés de leurs immenses possessions, *hurlent* comme des bêtes féroces, et ne soupirent qu'après leurs premières jouissances. *Leurs doigts sont souillés par toutes sortes d'iniquités; leur langue ne prononce que des mensonges; leurs lèvres ne profèrent que des paroles iniques; pas un seul d'entre eux n'invoque la justice. Ils mettent toute leur confiance dans le néant; leurs mains ne sont occupées que des œuvres d'iniquité; toutes leurs pensées sont au moins des pensées inutiles.* (pag. 31.) Leur unique talent,

s'ils en ont, est d'*exciter des séditions* (p. 1.); *de se déchaîner, d'anathématiser sous prétexte de zèle*, (pag. 6.). *Séducteurs pervers, ils se servent du nom de la religion pour tromper leurs frères, et sous prétexte d'un faux zèle ils s'insinuent dans les maisons pour y séduire toutes sortes de gens, . . . et les engager à persécuter les ministres du Seigneur* (pag. 7.). *Prodiguant les épithètes les plus infames, taxant de nullités et même de sacrilège toutes les opérations de certains ministres* (pag. 12.). Ici sur-tout l'impartialité tombe, et les victimes ne sont que trop désignées.

Car de là que conclure, sinon que tous les anciens évêques ou pasteurs n'ont été que trop soufferts; que la patrie doit se féliciter de leur chûte, et recevoir avec transport les ministres patriotes que la providence des électeurs vient de leur substituer!

Voilà, dis-je, bien évidemment la fin que le Solitaire pensif se propose; en quoi il faut avouer qu'il porte la tolérance religieuse jusqu'au degré le plus intolérable, et montre à découvert, ou l'insouciance la plus insultante, ou l'ignorance la plus grossière.

Quoi! sans vouloir examiner si c'est à tort, ou avec justice que cent-vingt-huit évêques unis au pape, déclarent que la constitution prétendue civile du clergé est hérétique et schismatique, et préfèrent un dépouillement généreux à une servitude qu'ils jugent incompatible avec leur caractère;

sans daigner les entendre et peser leurs suffrages ; sans considérer qu'il n'est pas naturel que tant d'hommes, et de tels hommes sacrifient tout, et se sacrifient eux-mêmes, pour se soustraire à un engagement qui seroit admissible, ou au moins tolérable... un prêtre.... un solitaire..... un chartreux, dénué de preuves ainsi que de principes, s'érige un tribunal pour les juger et les charger d'injures, pour les proscrire, et persuader sans doute à leurs persécuteurs, qu'en immolant jusqu'à leur mémoire, ils offriront un sacrifice agréable à la Divinité ! Ne s'imagineroit-on pas entendre, au fort de la tempête, un passager ignorant et furieux, harceler et frapper son propre pilote, et s'efforcer ainsi, de concert avec les vents et les flots, de faire couler à fond la seule barque qui peut le conduire au port ?

Tout se perd en France. L'autorité de l'église est méconnue, le pape méprisé, l'épiscopat foulé aux pieds, les pasteurs proscrits, les intrus couronnés, les établissemens religieux éteints ou suffoqués, les biens consacrés à Dieu livrés au pillage, les fondations anéanties, les impies déifiés, des alliances sacrilèges approuvées, encouragées; bientôt, bientôt, si Dieu ne ferme l'abyme, l'athéisme même érigé en dogme, et une licence sans bornes en moralité.... Je me trompe, et graces à celui qui, dans sa plus grande fureur, se souvient qu'il est père.

une ressource nous reste : l'épiscopat tient ferme, et s'environne d'une multitude de pasteurs fidèles. Cette masse imposante et vraiment redoutable, soutient le choc, et protège en tout sens les précieux débris de la catholicité. Les épouses de l'Agneau, du fond de leurs retraites, gémissent encore et continuent de lui dire : épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple, et que votre colère ne soit point éternelle... Tout n'est donc pas perdu. Mais ne voilà t-il pas, pour comble de misère, qu'un homme destiné par état à gémir et à se taire, un disciple de Bruno, sort de sa retraite, pour outrager et maudire ses propres défenseurs, et renverser, autant qu'il est en lui, toutes les digues qui s'opposent encore à l'universalité du déluge ? Second exemple tiré de la Chartreuse, et qui prouve que chacun doit rester dans sa place; et que tel qui eût été un Saint, s'il fût demeuré caché, devient un insensé, quand de lui-même il se montre au grand jour.

Mais enfin, quels sont ses moyens pour soutenir cet étrange système ? Il n'en a qu'un, mais qu'il est propre à tout ; et on ne craint pas d'assurer qu'il n'y a ni folie, ni sagesse, ni vérité, ni mensonge, ni vice, ni vertu qu'on ne puisse également justifier par cette étonnante méthode. Quelle est-elle, direz-vous ? C'est d'appuyer chaque phrase, chaque ligne, et presque chaque syllabe de ses réflexions françoises

d'autant de phrases, de lignes et de syllabes latines, tirées de l'Ecriture, et qui se trouvent grammaticalement semblables à chacune de ses expressions. Figurez-vous une espèce de jeu où tout dépend de la symmétrie et de l'arrangement des jetons. Mais comme rien n'est tel que l'exemple, pour instruire et enseigner un jeu quelconque; qu'il me soit permis d'en proposer un seul d'après la méthode du Solitaire. Je veux, pour un instant professer la morale et la foi d'Epicure; mais je suis jaloux aussi de ne parler que d'après l'Ecriture. Rien de plus aisé.

Réflexions françoises.	*Textes de l'Ecriture.*	*Citations.*
Vous, qui êtes sages, écoutez-moi. N'est-il pas écrit qu'il n'y a aucune différence entre l'homme et la brute? Nous sommes sortis du néant, et nous y rentrerons de même. Personne n'est revenu de l'autre monde pour en rapporter des nouvelles; c'est donc une folie de se gêner et de prévenir l'aurore, pour prier et bien faire. Vivent ces sages Hébreux,	Viri cordati, audite me.	(Job 34. 10.)
	Nihil habet homo jumento amplius.	(Eccl. 3. 19.)
	Ex nihilo nati sumus, et pos hæc erimus tanquàm non fuerimus.	(Sap. 2. 2.)
	Non est agnitus qui sit reversus ab inferis.	(Sap. 2. 1.)
	dicere aliquid novi.	(Act. 17. 21.)
	Vanum est vobis ante lucm surgere.	(Ps. 126. 3.)
	ad orationem.	(Judith. 12. 5.)
	Sedit opulns man-	

qui s'assirent pour manger et pour boire, et se levèrent ensuite pour danser et rire : faisons comme eux ; car voilà notre unique partage.

ducare et bibere, et surrexerunt ludere. (1. Cor. 10. 7.)
Vade et tu fac similiter. (Luc. 10. 37.)
Hæc est enim pars in vita. (Eccl. 9. 9.)

Eh bien, cher lecteur, qu'en pensez-vous? Etes-vous au courant, et comprenez-vous combien il est aisé, au jeu du solitaire, d'organiser les prophêtes, les apôtres, et Jesus-Christ même, selon l'esprit des clubs, et dans le sens de la révolution? Or, je mets en fait, et j'en donnerai la preuve, que telle a été à peu près la marche loyale et franche de celui que j'ai sous les yeux. Et en vérité, quand je l'entends citer (pag. 2.) l'accusation d'un Tertullus contre le grand Apôtre, pour en inférer que les ecclésiastiques *tâchent d'exciter des séditions*.... quand il ose produire (pag. 15.) les paroles de Jesus-Christ même, touchant le bon pasteur et le larron, pour en conclure que les anciens évêques ou pasteurs doivent se démettre et céder aux intrus, je m'écrie comme malgré moi : ô scandale ! ô prostitution !

Et voilà, je crois, la dernière profanation qui restoit à faire, pour consolider le grand œuvre de la régénération françoise ; toutes les autres, en moins de trois ans, ont été employées, et presque épuisées. Les églises pillées et converties en clubs, en salles de spectacles, *ou en temples d'idoles* (car,

quel autre nom donnerai-je au *Panthéon françois?*), les vases et ornemens des autels profanés, consumés ou fondus ; les saintes reliques arrachées de leurs châsses, et jettées pêle-mêle dans les lieux profanes ; les oints du Seigneur indignement baffoués, dispersés, emprisonnés ; la timide pudeur cruellement outragée ; l'effigie du pape et ses brefs publiquement brûlés ; les cantiques de Sion sacrilègement parodiés ; les redoutables mystères et tous les sacremens horriblement prostitués ; l'arche de la nouvelle alliance employée plus d'une fois pour protéger et bénir tant d'horreurs !... Voilà, du moins en partie, ce qui s'est fait pour asseoir la révolution sur des bases solides. Mais enfin l'Ecriture restoit intacte, et réunissoit autour d'elle les disciples du crucifié. Delà, comme d'une citadelle imprenable, les enfans de l'église s'animoient au combat, et disoient entre eux : « si nos adversaires ont » pour eux le mensonge et la violence, la » parole de Dieu nous reste, et elle est » invincible. C'est pour elle, et d'après » elle, Dieu le sait, que nous sacrifions » tout pour conserver la foi. Nous étions, » quoique pécheurs, enfans de son église » avant la révolution : nous le sommes, et » nous le serons. quoiqu'il en coûte, pour » obéir à notre maître, qui nous avertit » que hors de son église notre perte seroit » inévitable. Mais cette église elle-même, » qui la compose, et comment se sontient-

» elle, sinon par l'union de tous les membres » sous la conduite des pasteurs qu'elle leur » donne, et par la dépendance des premiers » pasteurs eux-mêmes sous un chef commun » et visible, auquel, comme à son vicaire » perpétuel sur terre, Jesus-Christ a remis » les clefs de son empire, et sur lequel, » comme sur une pierre indéfectible, il a » voulu que son royaume fût fondé? Notre » union persévérante avec nos anciens évê- » ques, et leur correspondance habituelle » et constante avec le pape, est donc, et le signe et le gage de notre catholicité? » Nous continuerons donc, sur la parole » de Jesus-Christ même, de les écouter et » de les suivre, en rejettant comme héré- » tique ou schismatique ce qu'ils nous aver- » tissent de rejetter comme tel; et par une » dernière conséquence, nous rejetterons, » malgré tous les obstacles, tous les évêques » ou pasteurs constitutionnels, qui, n'ayant » aucun titre de communion réel ou coloré, » ni avec les anciens évêques, ni avec le » pape, ni avec aucune partie de l'église » catholique, ne peuvent qu'égarer et » que perdre ceux qui s'attachent à leur » suite »,

Ainsi, jouissant en paix du dépôt des divines Ecritures, interprétées par la tradition de tous les siècles, nous nous consolions, à l'exemple de nos pères (1. Macch. 12. 9.), en pensant que si nous perdions le reste, nous conservions au moins la simplicité

simplicité de la foi, et par elle l'espérance de la félicité. Nos pasteurs, disions-nous, tiennent aux évêques, les évêques au pape, et tous ensemble, par une chaîne commune et jamais interrompue, remontent jusqu'aux Apôtres, qui ont recueilli de la bouche de Jesus-Christ même, cette promesse immortelle : *prêchez et baptisez; faites pratiquer tout ce que je vous ai commandé : et voilà que je suis avec vous prêchans, baptisans, gouvernans jusqu'à la consommation du siècle.* Ils existent donc encore, ces pasteurs et ces docteurs qui ont été donnés par le Fils de Dieu *pour la consommation des Saints, jusqu'à ce que nous arrivions tous à l'unité d'une même foi, à la mesure de l'homme parfait, et de peur que nous ne soyons emportés par l'adresse et la méchanceté des hommes à tout vent de doctrine.* Elle subsiste donc dans son intégrité, cette église que S. Paul appelle *la colonne et la base de la vérité ;* cet édifice immuable et fondé sur la pierre ferme, *contre lequel les portes de l'enfer* combattront sans cesse, et *ne prévaudront jamais....* Rien de rompu, rien de changé dans la correspondance de nos anciens évêques avec le pape et tous les évêques catholiques. Au contraire, on se reconnoît, on s'encourage, on se resserre plus que jamais. Par conséquent encore une fois, et malgré tous les décrets du corps politique, nous sommes ce que nous étions, c'est-à-dire, catholiques, enfans de l'église,

héritiers des promesses ; et quiconque se sépare de nous, pour se précipiter dans l'intrusion et le schisme, tombe inévitablement dans le déluge de la perdition.

Mais si on en croit le *Solitaire*, cette précieuse et dernière ressource nous est entièrement enlevée. Cessez désormais, fidèles catholiques, d'invoquer l'Ecriture pour justifier votre attachement à vos anciens pasteurs. C'est-elle ; oui, c'est l'Ecriture elle-même qui les dépose irrévocablement. Et la preuve, direz-vous, où est-elle? Quoi donc, l'impétueux Eliu ne dit-il pas, en parlant du saint homme Job : *projecit eum Deus et non homo.* (Job. 32. 13.) *C'est Dieu et non pas l'homme qui l'a rejetté.* Il n'en faut pas davantage à notre pieux auteur, pour conclure (pag. 24.) *que les péchés du clergé* (non jureur) *étant montés à leur comble.... c'est Dieu, et non pas les hommes, qui l'a rejetté ;* et il en appelle *à témoin tout l'univers.* Ainsi, l'Ecriture indignement prostituée, devient-elle à son tour une arme meurtrière pour écraser ce clergé malheureux, qui n'a point eu la prudence de jurer ! Car, enfin, en disant *je le jure*, tout étoit sauvé, et la réforme étoit parfaite. Après cela, révolution françoise, glorifiez-vous ; ou si vous ne prospérez pas, ordonnez, et dites, quelle main vous faut-il, et quelle profanation reste encore à tenter ?

Mais parlons sérieusement, et qu'il me soit permis d'interroger à mon tour le soli-

taire, et de lui demander, de bonne foi, s'il a médité son symbole ; s'il croit à l'église, et s'il entend ce que c'est que l'église ; s'il comprend ce que c'est qu'une hérésie, un schisme, et à qui il appartient d'en connoître ? S'il n'entend rien à toutes ces questions, comme je le crois, et comme il le confesse (pag. 10.) ; si son unique talent est de paraphraser des textes, et de forcer l'écriture à répéter toutes les rêveries qui lui viennent en tête, de quel droit vient-il faire la leçon à ses maîtres, en leur enjoignant, de par Dieu, de céder leurs droits, de quitter leurs sièges, et de boire en silence la coupe amère et empoisonnée qu'il leur présente ?... Pourquoi, tandis qu'il fait voler la poussière et les pierres contre David et ses braves, garde-t-il un perfide silence sur Absalom révolté et ses coupables complices ?... — Silence... Je me trompe, il ne s'en tient pas là. Ceux-ci, selon lui, *édifient et prient*, tandis que les premiers *détruisent et maudissent*. (pag. 10....) *Sors, sors*, dit ce nouveau Semeï, à l'ancien clergé de France, *sors homme de sang, homme de Belial. Le Seigneur a fait retomber sur toi le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume pour te mettre en sa place : et maintenant le Seigneur a fait passer le royaume entre les mains d'Absalom ton fils, et te voilà accablé des maux que tu as faits, parce que tu es un homme de sang.* (2. Reg. 16. 7...) Mais si par aventure

le nouveau paraphraste entend ce qu'il dit, qu'il prononce, s'il l'ose, entre le pape et les évêques d'une part, qui déclarent tout d'une voix que l'église constitutionnelle est au moins schismatique, et la société constitutionnelle elle-même, qui de son chef, et contre tout l'univers chrétien, se glorifie d'être nne et catholique.... Hélas ! il n'y pense pas même. Semblable aux *consolateurs importuns* de Job ; mais incomparablement plus injuste, au lieu de prouver, il injurie ; au lieu d'éclairer, il aveugle ; au lieu de consoler, il assomme ; et ce qu'il y a de plus intolérable, malgré son impartialité de parade, c'est que tous ses traits, sans en excepter un seul, ne tombent que sur les malheureux dépouillés et proscrits.

Et cependant, si vous en exceptez les beaux jours du christianisme naissant, vit-on jamais dans ces ministres prétendus réfractaires, et durant une telle vexation, plus de patience et de tranquillité ? Spectacle frappant, qui ravit les étrangers, et a plus d'une fois forcé l'admiration des factieux eux-mêmes ! *Nous les avons dépouillés*, disoit Mirabeau, *mais ils emportent l'honneur*. On a fait contr'eux mille recherches, mille dénonciations vagues : qu'en est-il résulté, sinon de la confusion pour les calomniateurs, et de la gloire pour les accusés ? On peut donc leur appliquer ce que Tertullien disoit des chrétiens de son tems, que s'ils sont maltraités, *ce n'est que pour leur nom ;* ce

n'est, dis-je, que pour avoir préféré Dieu aux hommes. L'attachement à leur foi, le desir de secourir leurs semblables en leur administrant secrètement, et comme à la dérobée, les secours spirituels : voilà leur crime ! Eh ! qui m'en donnera des milliers de semblables, pour les offrir au souverain pasteur ? Peut-être aussi la longueur de l'épreuve, la noirceur des moyens, la violence des poursuites auront arraché aux plus foibles des plaintes, des murmures. Ils auront appellé, je le veux, les choses ou les hommes par leur nom, la spoliation du clergé un vol, le renversement de la religion une horreur ; ou bien les Mir... des factieux, les Fau.... des impies, les pasteurs constitutionnels des intrus ou des schismatiques... les...:. des... voilà ce qu'ils auront dit... Est-ce donc un si grand mal ? mais encore est-ce un mal ? Et moi-même, quand je répéterai, d'après le cri de ma conscience et le témoignage uniforme de l'église enseignante, que le ministère exercé par les soi-disans successeurs de la ville et du diocèse de Rouen, par exemple, est sacrilège en lui-même, et de plus radicalement nul dans tous les actes qui exigent la jurisdiction, tels que la pénitence et le mariage : dirai-je autre chose que ce qui est vrai *et reconnu comme tel dans l'église de Dieu*, concil. Trid. sess. 14. de Pœnit. cap. 7 ? Et n'agirai-je pas conséquemment en me séparant fermement, et en prévenant mes frères *de se*

séparer eux-mêmes des faux prophètes qui viennent à eux couverts de la peau de brebis, tandis qu'ils ne sont au fond que des loups ravissans (Matth. 7. 15.).

Voilà donc tout ce qu'on peut raisonnablement imputer aux ecclésiastiques non-assermentés. Mais de quel côté rétentissent, je le demande à toute ame drolte, et *ce ton menaçant, qui tient plus de la fureur que du zèle, et ces grincemens de dents, et ces regards terribles, et ces symptomes* effrayans que le pieux Solitaire leur impute (pag. 11.) sigratuitement, si exclusivement? O qu'il est doux de croire, quand le cœur persuade! et qu'il est aisé de calomnier quand on est dispensé d'en apporter la preuve! Heureusement la vérité perce, les faits parlent, et chaque jour annonce d'où viennent *les fureurs*. Mais il convenoit que nous eussions encore ce trait de ressemblance avec les chrétiens du premier âge; et qu'en priant pour nos persécuteurs, nous fussions seuls chargés de la haine et des maux de l'empire. Jesus-Christ même a été traité de séducteur et d'incendiaire; valons-nous mieux que lui?

Enfin, censeur inexorable, vous avez pesé, jugé, condamné tout le clergé de France (j'en excepte comme vous le clergé patriote). *Tout le monde sait*, dites-vous, *avec quelle audace il a tenté Dieu, et combien de fois il lui a insulté en méprisant ses préceptes* (pag. 21...), qu'il doit lui suffire

de sonder sa conscience pour reconnoître combien c'est mal-à-propos qu'il se glorifie de son zèle fanatique (pag. 22..); *qu'il avoit achevé de remplir la mesure de ses pères* (pag. 24.); *qu'après l'avoir pesé dans sa juste balance, le Seigneur ne l'a point trouvé de poids, et qu'en punition de ses crimes, il a divisé ses héritages, comme il divisa autrefois le royaume de l'impie Balthasar.* (Ibid...) D'après ce tableau, que j'abrège infiniment, (car qui pourroit en supporter la vue) vous lancez contre lui toutes les foudres du ciel. Non, il n'est rien de trop fort dans la Sainte-Ecriture, dont vous ne vous serviez pour le terrasser ; et les menaces d'un Dieu contre les faux prophêtes, et ses reproches sanglans contre les idolâtres, et tous ses anathêmes contre des rois impies, se présentent tour à tour pour dévoiler ses crimes et préparer son sort. C'est sur lui, dites-vous que le Seigneur, lassé de tant de forfaits, *doit completter ses vengeances : il va tirer son épée ; et après avoir tendu son arc pour le percer de ses flèches, il le poursuivra jusqu'à la mort.* (pag. 39...) Ccmprenez-le bien, ministres du Seigneur, voilà votre partage, *si vous ne bannissez les questions superflues et dangereuses* (p. 10.); *si vous ne cédez vos prétendus droits* (p. 11.); *si vous ne mettez fin au schisme en vous réunissant* (pag. 23...); tranchons le mot, *si vous ne jurez de maintenir de tout votre pouvoir la constitution*; c'est le seul baptême

qui peut vous purifier encore, et vous donner l'espoir d'obtenir votre grace.

Ah malheureux ! *qui vous a ensorcelé*, ad Gal. 3. 1, pour traiter de la sorte vos pasteurs et vos pères ; ceux-là même dont Jesus-Christ a dit : *celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise ?* Luc. 10. 16. Avez-vous pu penser que par la seule vertu d'un décret tyrannique, Dieu les ait méconnus, et leur ait enlevé ce qu'ils étoient pour vous ? Y avez-vous réfléchi, quand vous avez recueilli contre eux seuls tant d'horreurs et de tels anathêmes ? Comment n'avez-vous pas vu qu'en les traitant ainsi, vous outragez l'église entière, qui approuve leur doctrine et admire leur courage ? Suffit-il donc de recueillir tout ce que l'Ecriture a d'amer et de terrible pour avoir droit de le leur appliquer ? Qui vous a révélé qu'ils sont tels que vous dites, et qu'ils subiront tous ce que vous leur présagez ? Quelques-uns d'entr'eux se conduisoient en hommes, je le veux ; mais vous les confondez tous, et vous en faites des monstres. Ils ont eu des foiblesses ; mais vous les traduisez en crimes impardonnables ; ils ont attiré sur eux la verge paternelle ; mais vous leur annoncez, vous invoquez contre eux le glaive exterminatrur ! Mais que dirai-je du remède perfide que vous leur présentez ? Le garantissez-vous ? Et sur votre parole, qui osera l'employer ? Au contraire, n'est-il pas un poison, dès-lors que

les évêques, unis au pape, le dénoncent comme tel ? Et *fussiez-vous* (ce qui n'est pas) *un ange du ciel, dès-lors que vous m'annoncez une doctrine contraire à celle que m'annoncent les successeurs des Apôtres, ne me forcez-vous pas à vous dire, anathême.* Ad Gal. 1.

A tout cela, direz-vous, je ne fais qu'une réponse ; mais elle est décisive. Je n'ai fait que transcrire les oracles divins ; j'ai cité fidèlement le lieu et la place d'où je les ai tirés. Le ciel est mon garant ; et ce n'est plus contre moi, mais contre l'Ecriture, ou plutôt contre Dieu même, que le clergé proscrit doit se défendre. Aurez-vous la hardiesse d'avancer cette excuse ; et ne craignez-vous pas qu'enfin le voile ne se déchire ? Je reconnois l'Ecriture, j'en adore les décrets, et je souscris d'avance à son autorité ; mais plus je la respecte, et plus je suis indigné de l'énorme abus que vous en avez fait. Oui, j'aurai le courage de vous suivre dans votre marche ; et j'en dirai assez pour dévoiler l'esprit qui vous anime, et mettre à la portée des plus simples, la mauvaise foi ou l'ignorance incroyable qui vous a dirigé.

Vous n'avez parlé que d'après l'Ecriture, dites-vous ? Mais ces fines transitions, cette subtile couture, ces omissions affectées, ces applications arbitraires, ces adroites substitutions de la lettre à l'esprit, etc.... de qui sont-elles ? De vous seul, *homme de*

Dieu ; et c'est ainsi que, par un miracle de votre façon, et bien contraire à celui d'Elisée, d'un viande exquise vous en avez su faire un ragoût détestable : *mors in olla vir Dei, mors in olla*. 4. Reg. 4. 40.

Après tout, *si vous avez bien fait, vous le trouverez ; mais si c'est le contraire, attendez-vous aussi que votre péché va frapper à la porte*. Gen. 3.

Deux ou trois pages de vos Réflexions éclairciront le fait. Voici la première.

PREMIERE REFLEXION.

« Des malheureuses circonstances ont divisé les opinions du clergé : les uns sont » pour le serment, les autres contre. Cette » différence de sentimens, qui ne devroit » occasionner que des explications, fait » naître des querelles ; et pour comble de » malheur, Israël se sépare de Juda. Quelle » honte pour le clergé, et peut-il se déshonorer jusqu'à ce point » !

Remarque importante. Comme je ne finirois pas, si je voulois relever en détail toutes les erreurs et les expédiens frauduleux dont chaque Réflexion en elle-même fourmille ; si je demandois, par exemple, au Solitaire, sur sa première Réflexion, quelles sont ces *explications* qu'il eût desirées pour terminer *les querelles*, soit vis-à-vis d'une assemblée constituante, qui n'en admet aucune, mais qui dit seulement : *jurez* ou *cédez ;* soit

entre les ecclésiastiques qui n'ont qu'un choix à faire : *obéir* ou *déguerpir*... Quel est cet *Israël* qui se sépare de *Juda*, pour fonder un schisme et suivre les Veaux d'or ?... Enfin, de quel côté vient cette honte dont le clergé se couvre ; . . . Mais j'ai prévu et prévenu cette tâche, aussi ennuyeuse que pénible, en exposant, et dès-là même en refutant un système absurde et sans principes : ensorte qu'à présent, je n'ai plus, ce me semble, qu'une chose à faire, qui est de démontrer que méchamment, et par une ignorance grossiere, il en a imposé, quand il a mis en titre que ses *Réflexions sur l'état actuel du Clergé de France étoient tirées*, et conséquemment justifiées par l'autorité *de l'Ecriture*. Sur ce point capital, il a menti à l'Esprit-Saint, et compromis la vérité éternelle. C'est ce que je vais prouver. Relisez maintenant sa première Réflexion.

Pour la fabriquer, il a choisi six textes. Produisons-les de suite, en entier et dans leur vrai sens. Voici le premier.

Premier Texte, 3. Reg. 16. 21. « Après » la mort de Zambry, roi d'Israël, qui le » septième jour de son règne, se brûla dans » son palais, le peuple se partagea pour le » choix d'un successeur, entre Thebni et » Amry : Thebni fut tué ; *Amry règna* » *seul, et les crimes qu'il commit surpas-* » *sèrent encore ceux de tous ses prédéces-* » *seurs*... Delà cette sublime et première

pensée : « des malheureuses circonstances » ont divisé les opinions du clergé ».

2e. Texte, Eccl. 33. 16. *Le bien est contraire au mal, et la vie à la mort. Ainsi le pécheur est contraire à l'homme juste : considérez tontes les œuvres du Très-Haut, vous les trouverez ainsi deux à deux, et opposées l'une à l'autre...* Delà cette seconde pensée : « les uns sont pour le serment, et » les autres contre ».

3me. Texte, Proverbes 25. 9. *Traitez votre affaire avec votre ami, et ne découvrez pas votre secret à un étranger...* Delà cette troisième pensée : « cette différence de sentimens » ne devroit occasionner que des explications ».

4me. Texte : Joan. 6. 53. *Les Juifs disputoient donc entre eux, disant : comment celui-ci, peut-il nous donner sa chair à manger?...* Delà cette quatrième pensée : « la différence » de sentiment entre les ecclésiastiques fait » naître des querelles ».

5me. Texte : *Israël se sépara de la maison de David*, pour se donner à Jéroboam, et quitta le temple du Seigneur pour adorer les Veaux d'or... Delà cette cinquième pensée » pour comble de malheur, l'ancien clergé se » sépare du nouveau, pour courir sans doute » après le pape et le concile de Trente ».

6me. Texte Ps. 43. 17. David dit à Dieu : *j'ai devant les yeux ma confusion durant tout le jour.... quand j'entends la voix de celui qui m'accable par ses reproches et ses calomnies. Tous ces maux sont venus fondre sur nous, et cependant nous ne vous avons point oublié : nous sommes livrés tous les jours à la mort à cause de vous, et nous sommes regardés comme des brebis destinées à la boucherie...* Delà cette sixième pensée : « quelle honte pour le clergé, et peut-il se » déshonorer jusqu'à ce point » ?

A présent, qu'on me dise qu'ont de commun les six textes ci-dessus rapportés, avec la réflexion qui en est soi-disant *tirée*. Je les donne au plus habile, et j'ose le défier d'en extraire le même suc, s'il n'a appris par mémoire la réflexion de l'auteur, ou s'il n'est possédé du même esprit que lui. Mais je vais plus loin, et je soutiens qu'en procédant de bonne foi, on se servira avantageusement des textes qu'il adopte, pour le combattre et renverser sur lui tout son échaffaudage.

Car enfin, que peuvent présager les avantages d'Amry sur son concurrent et sa scélératesse, sinon la victoire et les crimes du clergé constitutionnel? ... *Le bien et le mal, le juste et le pécheur opposés l'un à l'autre*, et figurant ici les jureurs et les non jureurs, démontrent évidemment l'impossibilité du ridicule accord qu'on voudroit faire entre eux... Ce que prescrit le Sage, de traiter son

affaire avec son ami, et de ne point se fier à un étranger, avertit toute ame sensée que ceux qui écoutent l'église leur mère, et ceux qui la méprisent, ne peuvent traiter ensemble... La dispute des Juifs sur les paroles de Jesus-Christ, et la fermeté avec laquelle il les confirme, malgré la désertion de plusieurs de ses auditeurs qui ne pouvoient les goûter, apprend aux évêques, ses représentans, à ne jamais trahir la vérité, sous prétexte de concorde... Israël se séparant de la maison de David par un schisme malheureux, et delà tombant bientôt après dans le culte des Veaux d'or, ne représente que trop le sort actuel et la défection prochaine de ceux qui viennent de rompre avec le pape et les évêques catholiques... Enfin, la confusion qui couvre le visage de David malgré son innocence, les calomnies dont il se plaint, et les persécutions auxquelles il est dévoué, dépeignent trait pour trait la triste situation du clergé prétendu réfractaire..... Pesez, lecteur, comparez et jugez.

SECONDE REFLEXION.

« Vous, prêtres du Seigneur, vous qui » devez être l'élite des chrétiens; vous, na- » tion sainte, que Jesus-Christ s'est acquise, « vous, qui n'auriez jamais dû connoître » la dispute; vous vous oubliez jusqu'à scan- » daliser par vos querelles un public, qui

» n'est déja que trop disposé à mépriser la
» religion ; tandis que, selon S. Paul, vous
» devriez l'édifier par votre amour pour la
» paix, par votre simplicité et votre bonne
» conduite ».

Quatre textes suffisent à l'auteur pour enfanter cette nouvelle production. S. Pierre fournira le premier, 1. Pet. 2. 9. parce qu'il qualifie tous les chrétiens, à cause de leur baptême, des titres magnifiques *de race choisie, de prêtres rois, de nation sainte, de peuple conquis*... L'ecclésiastique amenera le second, Eccl. 18. 15. parce qu'il dit : *mon fils, ne mêlez point de reproches au bien que vous faites, et ne joignez jamais à votre don des paroles affligeantes... la parole douce vaut mieux que le don....* Le Roi prophête contribuera du troisième, parce qu'il est écrit au Ps. 49. 17. *Dieu dit au pécheur, pourquoi racontez-vous mes justices... vous qui haïssez la discipline ?... si vous voyiez un laron vous couriez aussitôt après lui, et vous faisiez alliance avec les adultères : étant assis, vous parliez contre votre frère, et vous prépariez un piège pour faire tomber le fils de votre mère....* Enfin, S. Paul produira le quatrième, Philip. 2.15, parce qu'il conjure les Philippiens d'être « irrepréhensibles, sincères, sans tache, » comme il convient à des enfans de Dieu, » placés au milieu d'une nation dépravée, » parmi laquelle ils doivent briller comme » des astres dans le monde ».

Voilà les quatre textes dans leur intégrité. Vous les connoissez, lecteur ; mais comprenez-vous aussi combien il a fallu de travail et d'adressse à notre Solitaire, pour leur faire produire sa seconde Réflexion. Pour moi je renonce à la partie ; ou plutôt reprenant l'un après l'autre chacun de ces textes, voici ce que j'en conclus.

Les chrétiens sont, par leur baptême *une nation sainte, une race choisie ;* donc ils doivent prendre garde de se confondre avec le schisme et la rébellion. Une nation qui eût traité S. Pierre et les Apôtres, comme on traite aujourd'hui Pie VI et les évêques qui lui sont unis, n'eût pas été, sans doute, *une nation sainte, une race choisie... Ne mêlez point de reproches au bien que vous faites*, dit l'Esprit-Saint. Eh ! que penser donc de celui qui choisit les tems où ses pasteurs sont écrasés, pour les charger d'invectives ?

Dieu défend au pécheur « d'annoncer sa » justice, parce qu'il se joint aux larrons » et aux adulteres, et qu'il invente des ca» lomnies contre son frère ». Imprudent ! à quoi avez-vous pensé en citant ce texte ? Vous avez jugé contre vous : taisez-vous donc, et gémissez !

Les chrétiens doivent être « irrepréhen» sibles, sans tache, brillans comme des » astres au milieu d'une nation perverse », Eussent-ils été tels, s'ils avoient résisté *aux décrets des Apôtres et des anciens*, publiés par

par S. Paul, Act. 16 4... Le seroient-ils maintenant, s'ils égaloient l'église *Camusienne*, à celle que connoît et gouverne Pie VI? O Solitaire! étoit-ce la peine « de » méditer habituellement les grandes vérités » de la religion, (pag. 4.) pour en faire anjourd'hui un si pitoyable usage ?

TROISIEME REFLEXION.

« Dans un état où on ne devroit prêter » l'oreille qu'à la voix du Très-Haut, l'esprit » de parti fait entendre ses cris séditieux; » et semblables à ces Pharisiens et ces Sad- » ducéens, qui se disputoient avec tant » d'acharnement, ou plutôt à ces Juifs fa- » natiques, qui ne cherchoient qu'à troubler » et soulever la multitude, des ministres » de Jesus-Christ tâchent d'exciter des sé- » ditions; et parce que chacun abonde dans » son sens avec trop d'opiniâtreté, au lieu » de s'expliquer, on s'outrage, on se pros- » crit. Quelle indécence, quelle réputation » nous faisons-nous !

Pour opérer cette brillante Réflexion, il n'a fallu rien moins que huit textes. Les voici sous leur vrai jour.

1. Le jeune Samuël dit à Dieu, 1. Reg. 3. 10 : « Parlez, Seigneur, car votre ser- » viteur vous écoute ».

2. A l'occasion de la mort des premiers nés, Exod. 12. 30, « un grand cri se fit » entendre dans toute l'Egypte ».

3. A la voix de S. Paul, qui s'écria, Act. 23, 7 : « mes frères, je suis Pharisien et » fils de Pharisien ; . . . il s'émut une sédi- « tion entre les Pharisiens et les Sadducéens, » parce que les Pharisiens croyoient l'exis- » tence des anges et la résurrection des » morts, au lieu que les Sadducéens ne » ne croyoient ni l'un ni l'autre.

4. Les *Juifs de Berée*, Act. 17. 13. « ayant » appris que S. Paul avoit annoncé l'Evan- » gile à Thessalonique, vinrent émouvoir » et troubler le peuple ».

5. Le Rhéteur Tertullus, avocat des Juifs, accuse le grand Apôtre devant Felix, Act. 24. 5. d'être » une peste publique, et de » mettre dans tout l'univers la division, » et le trouble parmi tous les Juifs ».

6. L'Esprit-Saint, Eccl. 8. 18., dit que » l'audacieux se conduit selon sa passion, » et que par conséquent il est dangereux de » le fréquenter ».

7. Le Seigneur reproche au pécheur d'avoir usurpé sa parole, Ps. 49. v. 20. « après » avoir fréquenté les voleurs et les adul- » tères, après avoir calomnié son frère ».

8. Enfin, le grand prêtre Heli, averti des déréglemens de ses deux enfans, Ophni et Phineès, leur tient ce langage, 1. Reg. 2. 23. « Pourquoi, mes enfans, faites-vous

» toutes ces choses que j'apprends, ces » crimes détestables dont parle tout le » peuple » ?

Qu'il me soit permis de demander maintenant, qu'ont de commun tous ces lambeaux détachés avec la réflexion de l'auteur? Que les textes soient vrais, respectables en eux-mêmes, assurément je n'en doute pas; mais conclure de là ce que le Solitaire en conclut, c'est ce qui passe toute croyance, c'est ce qui indigneroit une patience angélique.

Car enfin, qui sont ceux qui peuvent dire : *parlez, Seigneur, parce que votre serviteur écoute ;* ou ceux qui, au mépris des mandemens, des brefs et des censures, acceptent tout pour appaiser leur ventre; ou ceux qui s'exposent à la persécution, à la mort même, pour conserver leur foi? . . . Que peut présager (si toutefois il présage) cet effroyable cri, qui retentit dans toute l'Egypte, sinon la désolation de toutes les ames chrétiennes au moment du départ de la religion catholique de l'empire des François?... S. Paul, en s'écriant au milieu d'une multitude acharnée à sa perte, *je suis Pharisien*, jette la division parmi les méchans. C'est un trait de prudence, qui montre évidemment combien il seroit insensé de vouloir amalgamer l'obéissance avec la révolte ; ou ce qui seroit bien pis, d'écraser le froment pour ménager la paille... Les séditieux de Berée viennent à Thessalonique pour arrêter

la prédication de S. Paul. Eh ! n'est-ce pas ce que renouvelle chaque jour la révolution françoise, en fermant la bouche aux prédicateurs catholiques, pour publier *les droits de l'homme* et le *saint devoir de l'insurrection ?*... L'orateur Tertullus accuse le grand Apôtre d'être un *pestiféré et un séditieux*. Et c'est delà, ô Solitaire, que vous inférez que les ministres de Jesus-Christ tâchent d'*exciter des séditions !* Qui vit jamais, depuis la naissance du christianisme, une application plus impie, plus mal-adroite ! Ministres du Seigneur, glorifiez-vous d'un si beau parallèle ; soyez toujours, en dépit du nouveau Tertullus, séditieux comme Saint-Paul... « L'audacieux se conduit selon sa passion, » et c'est pour cela qu'on doit l'éviter ». Eh ! quel est cet audacieux, je vous prie, sinon celui « qui méprise ses chefs, qui, plein de » soi-même, blasphême la saine doctrine, et ne craint point d'introduire de nouvelles » sectes ». 2. Pet. 2. 10. Et c'est avec lui néanmoins que le Solitaire prétend nous associer... Rappeller pour la seconde fois l'interdit que Dieu lance contre le *voleur*, l'*adultère* et le *calomniateur* qui usurpe sa parole, n'est-ce pas couvrir l'église constitutionnelle et son apologiste d'une double confusion ?... Enfin, transcrire les reproches terribles du grand prêtre Heli contre ses enfans, que l'Ecriture appelle *des enfans de Belial*, *c'est-à-dire*, *sans joug*, n'est-ce pas dépeindre au naturel le caractère et la conduite des intrus ? Dites, d'après cela, lec-

teur, quel fond vous pouvez faire sur les textes cités? En est-il un seul qui justifie la réflexion du Solitaire ? En est-il un seul qui ne renverse d'avance son malheureux système ? Avançons.

QUATRIEME REFLEXION.

« Il seroit, sans doute, plus louable de n'avoir tous qu'un même sentiment ; mais malgré la diversité des opinions, jusqu'à ce que la question soit légalement jugée, chacun peut être irréprochable dans sa manière de voir, sur-tout s'il ne consulte que sa conscience. Pourquoi donc déchirer, comme on fait, celui qui n'est point de notre avis ? Pourquoi ne pas laisser à Dieu le jugement de nos opinions, puisque chacun lui en rendra compte » ?

Si le Solitaire se fût contenté de rêver seul, s'il n'eût pas invoqué l'Ecriture pour appuyer ses songes, je me serois contenté de lui répondre : je sais comme vous, vénérable censeur, qu'il seroit plus louable de n'avoir qu'un même avis, s'il étoit conforme à la vérité ; mais il s'en faut tout, et vous vous trompez grossièrement, quand du fond de votre retraite, vous supposez que la question n'est pas *légalement jugée*. Apprenez de S. Augustin et de tous les docteurs catholiques, que quand les évêques d'une église particulière, unis au pape leur chef, ont donné leur décision sur un point de dogme, de mœurs ou de discipline générale, et que le reste

des évêques catholiques, le sachant, ne réclame pas, *la cause est irrévocablement terminée, et que toute contestation doit finir avec elle ;* parce que l'église, toujours attentive, par le Saint-Esprit, à la conservation du dépôt qui lui a été confié, ne peut, en aucun tems, et pour quelque cause que ce soit, ni enseigner, ni approuver, ni même dissimuler ce qui seroit contraire à la foi, aux mœurs ou à la discipline générale. Si ce malheur arrivoit, les portes de l'enfer prévaudroient enfin contre l'église ; et les promesses de Jesus-Christ, qui garantissent la stabilité de son existence, la pureté de son enseignement, la perpétuité de son régime, se trouveroient en défaut. Or, il est évident que le pape et presque tous les évêques de France ont jugé la question ; l'église catholique le sait, et personne ne réclame. La cause est donc finie, et on ne peut plus se prétendre irréprochable en jugeant différemment. Donc la conscience d'un homme, et sur-tout d'un Chartreux qui tiendroit encore au catholicisme, devroit enfin céder ; donc ce n'est plus le lieu de dire qu'il faut laisser à Dieu le jugement de nos opinions. Sans doute, nous ne dominerons la foi de personne, en le contraignant de penser comme nous ; mais nous obéirons simplement à celui qui a dit, *que celui qui n'écoute pas l'église, soit à votre égard, ce qu'est le païen et le publicain.* Matth. 18.

Voilà, dis-je, ce que j'aurois répondu au Solitaire rêveur, s'il n'avoit songé que d'a-

près son cerveau. Mais il a cité l'Ecriture, et il faut que l'Ecriture soit vengée aux dépens de celui qui la prostitue. Produisons d'abord dans leur sens naturel les sept textes qu'il invoque pour prêter main-forte à sa quatrième Réflexion.

Le premier se trouve dans la première Epître de S. Pierre, cap. 4. v. 1. où cet Apôtre dit : « que puisque Jesus-Christ a » souffert dans la chair, les chrétiens doi- » vent s'armer de la même pensée, et croire » fermement que quiconque est mort à la » concupiscence charnelle, ne doit plus » avoir de commerce avec le péché ».

Le second est de S. Paul, 1. Cor. 7. 7. qui entretenant les chrétiens de la chasteté parfaite, et desirant, autant qu'il se peut, que *tous soient comme lui*, ajoute néanmoins que *chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière et l'autre de l'autre.*

Le troisième est du prophete Michée, qui console en ces termes son peuple affligé. Mich. 7. 9. « Je porterai la colère du Sei- » gneur, parce que j'ai péché contre lui, » jusqu'à ce qu'il juge ma cause, et qu'il » se déclare pour moi contre ceux qui me » persécutent. Il me fera passer des ténèbres » à la lumière, et je contemplerai sa jus- » tice.

Le quatrième est du grand Apôtre, qui dit de lui-même, 1. Cor. 4. 4. *Quoique ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas pour cela justifié.*

Le cinquième est du même, qui dit, Rom. 9. 1. « Que sa conscience lui rend » témoignage dans le Saint-Esprit, que la » réprobation des Juifs, ses frères selon la » chair, plonge son cœur dans une tristesse » mortelle ».

Le sixième est du prophete Isaïe, qui dit aux Juifs, de la part du Seigneur, Isai. 3. 15. « Pourquoi foulez-vous aux pieds mon » peuple ? Pourquoi meurtrissez-vous le vi- » sage des pauvres, dit le Seigneur, le Dieu » des armées » ?

Enfin le septième est de S. Paul, qui nous assure, Rom. 14. 12. *Que chacun de nous rendra compte à Dieu de ses œuvres.*

Voilà dans leur entier les sept passages de l'Ecriture qui ont servi de base à la quatrieme Réflexion. Relisez-la, de grace, lecteur impartial, et décidez si elle a du moins un rapport apparent avec les textes dont elle est, soi-disant, tirée. Votre surprise est extrême, sans doute. Concluez donc que le Solitaire en impose cruellement, quand, pour accréditer ses insidieuses pensées, il affecte de les consolider à chaque ligne, et presque à chaque syllabe, d'autant de textes tronqés ou pris à contre-sens.

Mais d'autre part, reprenant les mêmes textes l'un après l'autre, et dans le même ordre qu'il a lui-même adopté, ne pourroit-on pas dire à tous les prêtres non assermentés : « Mi- » nistres fidèles d'un Dieu crucifié, n'ou- » bliez pas que Jesus-Christ, votre modèle, » ayant souffert dans sa chair pour expier

» le péché, vous devez à sa suite vous armer » de courage, vivant dans la pureté suivant » le don que vous avez reçu du Seigneur. » Portez, puisqu'il l'ordonne, le poids de » sa colère, et reconnoissez devant lui que » vous avez péché. Après vous avoir corrigés » en père, il jugera votre cause contre ceux » qui vous persécutent; il vous fera passer » des ténèbres à la lumière, et vous con- » templerez sa justice. Gardez-vous de vous » croire innocens à ses yeux, parce que » peut-être vous n'appercevez en vous » rien de grave. S. Paul ne se reprochoit » rien, et ne se croyoit pas pour cela justifié. » Loin de murmurer contre vos oppres- » seurs, plaignez-les au contraire, et forti- » fiez-vous par l'exemple de celui qui desi- » roit, s'il eût été possible, d'être anathême » pour ses persécuteurs. Le tems approche, » nous dit-il, où chacun va rendre compte » à Dieu de ses œuvres. Eh! que lui répon- » dront ceux qui foulent aux pieds l'élite de » son peuple, et meurtrissent le visage de » ses fidèles serviteurs » ?

Qu'en pensez-vous, lecteur ? Vous avez sous les yeux la Réflexion du Solitaire; vous avez la mienne. Les mêmes textes de l'Ecriture, fidèlement transcrits, nous séparent et nous dirigent, l'un à droite, l'autre à gauche; comparez, et jugez.

Comment cela se fait-il, direz-vous ? Est-il concevable que les mêmes passages produisent des réflexions si disparates, si opposées?.... Rien de plus aisé, et voici comment.

L'auteur ne cite qu'une partie du texte, et moi je le rapporte en entier. Il cache le sens, et moi je le découvre ; il dissimule celui qui parle dans l'Ecriture, à qui et comment il parle, et moi je dévoile le tout sans mystère. Voilà pourquoi, partant du même principe, nous arrivons à un terme si opposé. Aussi, pour trancher la tête à ce nouveau Goliath, on n'a besoin que de ses propres armes. Eh ! peut-il en être autrement, dès-là que son système ne tend à rien moins qu'à renverser l'église, en confondant sa doctrine avec le schisme, et prétendant unir ensemble Jérusalem et Samarie, la constitution et la foi ? Peut-il s'étayer de l'Ecriture ? peut-il même en citer un seul texte, qui ne serve plus ou moins à le combattre et à le renverser ? Oui, si je ne craignois que l'examen complet de cette production schismatique ne devînt insupportable au lecteur le plus indulgent, je le porterois, quoi qu'il pût m'en coûter, jusqu'à la dernière ligne. O que d'injustices, de mensonges et de profanations de l'Ecriture reviendroient tour à tour ! Reprenons courage.

CINQUIEME REFLEXION.

» Si des gens qui, par état, doivent porter
» le bon exemple par-tout ; si des prêtres
» qui sont établis pour prêcher et entretenir
» cette paix qui nous est si recommandée,
» sont les premiers à troubler leur pays ; si

» enfin des ministres de Jesus-Christ, qu'il » appelle lui-même le sel de la terre, se » comportent ainsi, que feront donc les » autres hommes » ?

Voilà, sans doute, un de ces lieux communs qui, considérés en eux-mêmes et indépendamment de l'application perfide qu'en fait le Solitaire, pourroient figurer dans une conférence ecclésiastique; mais qui adroitement inséré dans une chaîne constamment soutenue et uniquement dirigée vers les malheureux soi-disant réfractaires, ne peut avoir d'autre but que d'aggraver leur infortune, en les désignant seuls comme les perturbateurs de la tranquillité publique. On encense leur caractère pour flétrir leur personne : on les élève bien haut, pour les précipiter plus bas; et semblables à des victimes dévouées à la mort, on les couronne de guirlandes pour rendre leur sacrifice plus solemnel.

Mais venons à la preuve, et produisons les textes qui justifient sans doute cette cinquième Réflexion. Les voici en entier.

1°. S. Paul recommande à Tite, son disciple et évêque de Candie, Tit. 2. 7. « de » se rendre un modèle de bonnes œuvres en » toutes choses, dans la pureté de la doc- » trine, dans l'intégrité des mœurs, dans » la gravité de la conduite »..... Hélas ! qu'eût-il donc pensé de tant d'évêques et pasteurs constitutionnels, dont je rougirois de transcrire les noms ?

2°. Jesus-Christ recommande à ses disci-

ples, Marc. 9. 49. *d'avoir du sel en eux, et de conserver la paix*...!... Pourquoi cette union du sel avec la paix, sinon pour avertir qu'il est une paix insipide et mortelle, dont les Apôtres doivent se préserver? Telle seroit incontestablement celle que le Solitaire leur propose.

3°. S. Paul ayant guéri une malheureuse esclave possédée du Démon, *et qui apportoit un grand gain à ses maîtres en devinant*, Act. 16. 16. « ceux-ci voyant qu'ils avoient » perdu l'espérance de leur gain, se saisirent » de Paul et de Silas, et les présentèrent aux » magistrats, en leur disant: ces hommes trou- » blent toute la ville, car ce sont des Juifs »... Et c'est-delà que le Solitaire conclut que *les prêtres sont les premiers à troubler leur pays*. Et c'est un prêtre qui applique ainsi l'Écriture! O malheureux! combien avez-vous reçu, pour vous vendre à l'injustice?

4°. Jesus-Christ avertit ses disciples *qu'ils sont le sel de la terre*, Matth. 5. 13. *et qu'un sel affadi n'est bon qu'à être jetté dehors et foulé aux pieds*.... Je reconnois l'Ecriture, et je laisse au lecteur le soin de l'appliquer.

SIXIEME REFLEXION.

« Les Romains, qui ignoroient peut-être » que la plupart des disputes prennent leur » source dans l'orgueil, se querelloient du » tems de S. Paul, à peu près comme nous » le faisons aujourd'hui. Les uns disputoient » sur les mets, les autres vouloient distin-

» guer les jours. Mais que leur dit cet Apôtre » pour leur apprendre ce quils doivent » faire ? Ne vous jugez point les uns les au- » tres, leur écrit-il ; évitez plutôt ce qui » peut choquer ou scandaliser les frères ».

Trois textes suffiront à l'auteur pour appuyer cette pompeuse Réflexion. Salomon fournira le premier, Eccl. 6. 11. parce que dans l'énumération qu'il fait des vanités humaines, il compte *la multitude des paroles et des disputes*. De Salomon jusqu'aux Romains, qui n'existèrent que deux cent cinquante ans après, la distance est grande, le rapport est étrange, n'importe.

En récompense S. Paul, dans son Epître aux Romains, chap. 14, v. 2 et 13, contribuera pour les deux autres, parce qu'il laisse aux chrétiens nouvellement convertis du Judaïsme ou de la Gentilité, la liberté de manger ou de ne pas manger de certaines viandes ; d'observer ou de ne pas observer certains jours, pourvu, qu'à cela près, ils gardassent entr'eux la charité fraternelle : et delà le Solitaire conclut que dans les affaires présentes tout doit aller de même. Pesez la conséquence : pour l'usage de certaines viandes, l'Apôtre permet à chacun d'*abonder dans son sens*, parce que, dit-il ailleurs, 1. ad Tim. 4, *toutes les créatures de Dieu sont bonnes, et sont sanctifiées par la parole de Dieu et la prière ;* donc tous les ministres, envoyés ou non par l'autorité légitime, sont bons, et on doit également les recevoir et leur obéir. Qu'a-t-on à repliquer ? En com-

parant les ministres à de la viande, ou à des jours de Sabbath ou de Néoménie, la comparaison n'est-elle pas péremptoire? Et voilà comme on se joue de la simplicité ! Reprenons néanmoins.

Le Sage se plaint de *la multiplicité des paroles* (Hélas l'Esprit-Saint prévoyoit sans doute l'Écrit du Solitaire). Mais enfin de ce *que les paroles se multiplient à l'infini, de ce que la plupart des disputes sont vaines*, s'ensuit-il que les dépositaires de la saine doctrine doivent dissimuler et garder le silence lorsque la foi se perd, et que l'unité catholique vient à se dissoudre? S. Paul lui-même, dont on usurpe les paroles pour fermer la bouche aux évêques proscrits, S. Paul dissimula-t-il, *quand de faux frères sous-introduits voulurent obliger Tite à se faire circoncire*, Gal. 2, 3? *ou quand des Juifs descendus de Judée voulurent assujettir les chrétiens d'Antioche à observer la loi de Moyse*; Act. 15, 1? ou quand Cephas lui-même, par une complaisance trop humaine, *se sépare des Gentils pour manger avec les Juifs*, Gal 2, 11? En toutes ces rencontres le grand Apôtre parla, disputa, résista avec intrépidité. Et pourquoi? Parce que la *vérité de l'Evangile* étoit en danger, parce que d'une pratique indifférente, on prétendoit en faire une loi, et assimiler les ordonnances de la synagogue aux décrets de la nouvelle Alliance. Si donc écrivant aux Romains convertis, Juifs ou Gentils, il les exhorte à ne se point juger

mutuellement, malgré la différence de leurs pratiques, c'est qu'il les regardoit comme indifférentes, c'est qu'il supposoit que leur observance ou leur omission ne porteroit aucun préjudice à la confiance exclusive que les uns et les autres devoient à Jesus-Christ.

Mais en est-il de même aujourd'hui, et rengera-t-on, par complaisance pour le Solitaire, parmi les questions indifférentes, par exemple, si tout serment doit être réputé légitime, dès-là qu'il est prescrit par l'assemblée nationale, quoiqu'il ait pour objet le gouvernement ecclésiastique ?... Si par le seul défaut de prestation de ce serment, tout le clergé d'un grand royaume, évêques et pasteurs, peut être violemment destitué et remplacé par l'autorité séculière ? .... S'il appartient à un corps politique de gouverner despotiquement l'église du Fils de Dieu, sous le vain prétexte que l'église est dans l'état, quoiqu'il soit évident sous un autre rapport, qu'un état catholique est également dans l'église?... Si un juge de district a le droit de désigner un évêque quelconque pour confirmer un métropolitain, et lui conférer la jurisdiction spirituelle?... Si parce qu'il plaît au siècle de diviser un empire en quatre-vingt-trois parties, il peut, à proportion, et sans autres formalités, créer ou supprimer, éteindre ou restreindre l'autorité divine des évêques ou pasteurs chargés de le conduire dans les voies du salut? Si, etc. Répondez, Solitaire,

si vous le pouvez. Sont-ce là les frivoles disputes que l'orgeuil faisoit naître, selon vous, entre les Romains convertis? Et pouvez-vous croire que le grand Apôtre en eût porté le même jugement, si l'autorité séculière avoit fait à Rome, à Corinthe, ou à Thessalonique, ce que l'assemblée nationale vient d'exécuter dans l'empire des François? Je vous somme de répondre. Mais en vain : vous convenez même, avec une sorte de bonne foi, (pag. 10.) *que vous n'êtes pas assez éclairé pour le faire. Ces questions sont trop embarrassantes*, et vous n'osez y toucher même du bout du doigt; et cependant, par une témérité inconcevable, et par un abus criant des paroles du grand Apôtre, toutes ces questions, selon vous, doivent se perdre et se confondre avec les inutiles disputes qui partageoient les Juifs et les Gentils. Est-ce donc tout ce qu'on devoit attendre de la piété et de la bonne foi d'un Chartreux? Poursuivons encore.

SEPTIEME REFLEXION.

« Que celui qui a de l'intelligence écoute » ces paroles, et pour lors je lui dirai : » quand même vos frères seroient des pro- » fanes et des impies, dès que les jugemens » que vous portez contre eux peuvent scan- » daliser, suspendez-les pour méditer ces » paroles de Jesus-Christ, qui n'hésite pas » à vous dire : malheur à celui qui donne » du scandale ».

Quelle

Quelle extravagance, grand Dieu ! *Quand même vos frères seroient des profanes et des impies..... suspendez vos jugemens*, etc., c'est-à-dire, quand la France toute entière se peupleroit de faux pasteurs, qui n'entrent dans le troupeau que pour égorger et pour perdre ; quand l'hérésie et le schisme le plus manifeste prendroient à main armée la place de l'unité catholique ; quand toutes les choses saintes seroient profanées et livrées au pillage ; quand le pape même et tous les évêques armés de mandemens, de brefs et de censures, désigneroient et frapperoient directement tous les usurpateurs, et prescriroient à tous les fidèles de fuir et d'éviter *les profanes et les impies*..... la charité chrétienne prescriroit encore de suspendre son jugement, dans la crainte du scandale. Elle feroit plus ; elle ordonneroit aux chrétiens de communiquer avec eux sans scrupule, quoi qu'en pût dire ou penser l'église universelle. O charité, inconnue à tous les siècles ! d'où venez-vous ? du ciel ou de l'abyme ? Que dirons-nous maintenant du grand Apôtre, qui ordonne « d'éviter » un hérétique après un ou deux avertisse- » ments, sachant que quiconque est dans » cet état, est un homme perverti et con- » damné par son propre jugement ; Tit. » 3, 10 » ? de S. Jean, qui dit expressément : « si quelqu'un vient à vous, et ne » fait pas profession de cette doctrine, ne « le recevez pas dans votre maison, et ne » le saluez point, car celui qui le salue par-

» ticipe à ses mauvaises actions » ; 2. Joan. 10 ? de Jesus-Christ, qui commande « de » regarder comme un païen et un publicain » celui qui n'écoute pas l'église » ? Matth. 18, 17 ; de Jesus-Christ, dis-je, qui méprise et qui nous apprend à mépriser le prétendu scandale que les Pharisiens prenoient de sa personne et et de sa doctrine... Vous craignez le scandale, dites-vous, et voilà pourquoi vous vous abstenez de juger. Mais est-il un plus grand scandale que de garder un coupable silence, lorsque la vérité opprimée par la violence et l'imposture, réclame ses droits et demande justice ?. Lorsque les ames se perdent en prenant cruellement le change, et abjurent leurs pasteurs pour se livrer à la merci des loups ? Est-il un plus grand scandale que de voir un Chartreux tenir tête et résister en face à Pierre lui-même et à tous ses collègues, pour accréditer une œuvre de ténèbres, qui fait aujourd'hui rougir ses propres auteurs ?

Mais venons à la preuve, et pesons les Textes par lesquels on prétend justifier cette étrange Réflexion. Je les vois au nombre de cinq.

Dans le premier, c'est Jesus-Christ qui parle, et qui conclut la parabole de la semence, Luc. 8, 8, par cette exclamation : *que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre.*

Dans le second, c'est Dieu qui déclare *profane et impie celui qui auroit différé plus d'un jour à consumer la chair d'une hostie pacifique.* Lev. 19, 7.

Dans le troisième, l'Esprit-Saint nous avertit « de nous tenir en garde contre l'œil » complaisant et flatteur; il n'aura devant » vous (dit-il) que de la douceur sur la lan- » gue; il admirera tout ce que vous direz : « mais enfin il changera de langage, et il ten- » dra des pièges à vos paroles ». Eccli. 27, 26.

Dans le quatrième, c'est S. Paul qui, parlant de soi-même et de ses collègues, 1. Cor. 4, 5, exhorte les Corinthiens à ne pas précipiter le jugement qu'ils en pourroient porter; mais à attendre patiemment *que le jour du Seigneur arrive.*

Enfin, dans le cinquième, Matth. 18, 7, Jesus-Christ prononce *malheur contre celui par qui le scandale arrive.*

Ces cinq Textes pris ensemble ou séparément, sont vrais, sont infiniment respectables; mais qu'on les compare avec la Réflexion qui en est soi-disant tirée, et qu'on juge si l'esprit de Dieu et l'esprit du Solitaire disent l'un comme l'autre.

Si les paraboles de Jesus-Christ, par exemple, méritent une attention singulière, en doit-il être de même, ô censeur aveugle, de vos impertinentes Réflexions!

Si c'est une impiété et un crime de réserver deux jours de suite les chairs mortes d'une hostie pacifique, et de les exposer ainsi à se corrompre, après avoir été offertes sur l'autel du Seigneur; croyez-vous que ce ne soit pas une impiété plus grande encore que de crucifier l'Ecriture, en la plaçant à côté de vos scandaleuses pensées?

Si l'Esprit-Saint nous prévient contre l'*œil complaisant et flatteur, qui n'a, ce semble, que de la douceur sur les lèvres, tandis que dans le secret il dresse des embûches*, ne nous prémunit-il pas d'avance contre vos tentatives ? Quoi de plus mielleux que votre langage ; quoi de plus pernicieux que votre système ? Sans doute, en vous écoutant on sort assez doucement de l'Eglise ; mais enfin on en sort.

S. Paul avertit les Corinthiens de laisser à Dieu seul le jugement de leurs pasteurs ; mais s'agissoit-il alors de pasteurs sans mission, de pasteurs qui résistent obstinément aux décrets apostoliques ? Et s'il se fût agi de ceux-ci, n'auroit-il pas ordonné de leur dire anathême ? ad Gal. 1, 8.

Enfin, Jesus-Christ dénonce le dernier malheur contre celui par qui le scandale arrive ; mais de quel côté, je vous prie, se trouve le scandale, ou du côté de ceux qui persévèrent dans l'obéissance à leurs anciens pasteurs, ou de ceux qui adoptent, les yeux bandés, les intrus que le siècle leur donne ?

Du reste, je crois m'appercevoir que le Solitaire prétend nous donner le change sur le mot de *scandale ;* mais expliquons-nous. Qu'est-ce que le scandale ? C'est tout ce qui peut induire le prochain en erreur, et l'acheminer vers le précipice. Cela posé, je demande quel est le scandaleux dans la circonstance actuelle, ou celui qui dit : écoutez l'église, obéissez au pape, soumettez-vous à vos anciens pasteurs ; ou celui qui publie :

écoutez l'assemblée nationale, obéissez aux décrets, soumettez-vous à toutes les dispositions du corps électoral, et acceptez sans défiance les nouveaux pasteurs qu'il vous donne? D'un côté comme de l'autre il y aura du bruit; mais je le demande à tout chrétien, de quel côté est le danger du salut éternel, et par conséquent de quel côté se trouve le scandale?

Non, non, ce n'est pas l'opposition la plus invincible à l'erreur qui forme le scandale, sans quoi tous les prophetes, tous les apôtres, tous les martyrs, tous les docteurs, Jesus-Christ même en auroient été grièvement coupables; mais la résistance opiniâtre à l'autorité légitime établie par Dieu même pour prêcher et défendre l'évangile. Or, cette autorité unique et légitime, quand il s'agit de la foi, des mœurs ou de la discipline ecclésiastique, a été, est et sera, quoi qu'en dise le Solitaire, essentiellement fixée par l'enseignement des évêques et du pape; parce que c'est à eux seuls qu'il a été dit dans la personne des Apôtres, *allez, prêchez, enseignez : et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle.* Matth. 28.

Me voilà donc au bout de la septième Réflexion; continuerai-je? Mais quel lecteur auroit la patience de me suivre? Encore si on appercevoit dans les textes cités quelque apparence de preuve; mais non, ce sont des passages pris au hasard, et amenés, pour ainsi dire, de cent-cinquante lieues, et cela

précisément, parce qu'ils ont un uniforme syllabaire et purement grammatical, avec les réflexions françoises dont il a plu à l'auteur de se servir. Ensorte que je ne pourrois résister moi-même à la honte et à l'ennui qui m'étoufferoit, si j'étois obligé de suivre jusqu'à la dernière ligne cette insupportable compilation.

J'ai cependant recueilli dans cet amas indigeste, et à travers cinq cent-treize passages de l'Ecriture ramassés au hasard, une douzaine de versets, capables peut-être de faire impression sur des esprits prévenus ou superficiels, et il m'a paru nécessaire de ne pas les omettre, de peur qu'on ne m'accusât de dissimuler adroitement ce qui m'incommode, pour m'étendre à l'excès sur des objets de facile discussion; quoiqu'après tout il soit aisé de reconnoître la franchise de ma marche, en ce que, sans aucun choix, j'ai pris pour échantillon de la pièce entière, les sept premières Réflexions qui se sont présentées sous mes yeux, et qui se trouvant en tête de l'Ouvrage, doivent être sans doute les plus soignées. Quoi qu'il en soit, voici, à mon avis, la grande Réflexion du Solitaire, et l'imprenable bastille dans laquelle il se renferme, et de laquelle il foudroie tous les évêques et pasteurs soi-disant réfractaires... Je dois d'abord la transcrire en entier, après quoi je produirai franchement, et dans le même ordre, les Textes prétendus victorieux qui la justifient.

HUITIEME ET PRINCIPALE REFLEXION.

« Si nos frères sont dans l'erreur, est-ce » une raison pour dénigrer le bien qu'ils » peuvent faire dans la religion? Aussi, » pour couvrir de confusion ceux qui, en » décriant ainsi les autres, trangressent eux-» mêmes la loi, voyons ce que dit S. Paul en » pareil cas.

» Je sais, dit cet Apôtre (du fond de sa » prison) je sais que plusieurs de mes frères, » loin d'être intimidés par les traitemens » que j'endure, n'en sont que plus coura-» geux pour annoncer la parole de Dieu; je » sais aussi qu'il y en a d'autres qui ne le font » que par jalousie, et pour tâcher d'aggraver » mes fers; mais que m'importe que ce soit » par occasion, ou par amour pour la vé-» rité que Jesus-Christ soit annoncé, pourvu » qu'il le soit? Je m'en réjouis et je m'en » réjouirai toujours.

» Peut-être, dira-t-on, tous ces ministres » que nous proscrivons se sont séparés de » Jesus-Christ, et par conséquent ils ne peu-» vent plus opérer en son nom. Mais pour » détruire ce triste raisonnement, écoutez » ce que le Fils de Dieu y répond lui-même.

» S. Jean vient se plaindre à lui qu'il a » vu quelqu'un chasser les démons en son » nom, et qu'il l'en a empêché, parce qu'il » n'est point au nombre des disciples. Mais » que lui répond Jesus-Christ? Ne l'empêchez » point de faire le bien, parce que ceux qui

» l'opèrent en mon nom ne sont point dis-
» posés à mal parler de moi; et que quicon-
» que n'est pas contre vous est pour vous.
» Voilà votre leçon, zélateurs indiscrets,
» qui, sous prétexte d'affection, séduisez
» tant de bonnes ames. N'empêchez point
» de faire le bien, et faites-le vous-mêmes,
» si vous le pouvez. Ne vous affligez point;
» mais au contraire réjouissez-vous comme
» S. Paul, toutes les fois que vous verrez
» annoncer l'Evangile, n'importe par qui;
» et pour lors en rendant témoignage à
» votre conduite, tout le monde dira : voici
» de véritables observateurs de la loi qu'ils
» prêchent ».

La voilà toute entière cette Réflexion tranchante, et qui renferme en substance tout le système de l'auteur. Elle paroîtra spécieuse peut-être au premier coup-d'œil, et cependant regardez-la de près, et vous verrez qu'elle fourmille de blasphêmes et d'absurdités. Une fois admise, il n'est aucune dissonance de régime et de doctrine, que l'église de Jesus-Christ ne puisse et ne doive recevoir dans son sein. C'est donc à tort qu'elle anathématisa et proscrivit les hérétiques et les schismatiques de tous les siècles; car enfin, et les Arius et les Eutychez, et les Pélage, et les Photius, et les Luther et les Calvin prêchoient Jesus-Christ, et prétendoient annoncer le pur Evangile. Si donc, suivant le Solitaire, *les erreurs de nos frères ne sont pas une raison pour dénigrer le* prétendu *bien qu'ils font dans la religion;* si

c'est *raisonner tristement que de dire que les ministres séparés de Jesus-Christ ne peuvent plus opérer en son som ; s'il importe peu par qui J. C. soit annoncé*, pourvu qu'il le soit, *même par ceux qui ne seroient point ses disciples ;* est-il un seul hérésiarque qui n'eût le droit de se défendre par les raisonnemens du Solitaire, et de se réfugier dans la citadelle immense qui s'ouvre devant lui ? Non, non, le pacifique Jurieu, avec sa découverte des articles fondamentaux, n'inventa jamais rien de semblable, et il étoit réservé à un Chartreux de briser les barrières de l'unité catholique, pour y faire entrer les dissidens de tous les partis.

Non, encore une fois, je ne conçois plus ce que l'Evangile a voulu dire, quand il ordonne « de regarder comme un païen celui » qui refuse d'écouter l'église ; de retrancher » un hérétique après deux monitions ; de » rompre tout commerce avec celui qui al- » tère la saine doctrine ; de se tenir en garde » contre les faux prophetes qui paroissent » couverts de la peau de brebis ; de s'éloigner » du faux pasteur qui s'introduit furtivement » dans la bergerie pour égorger et pour » perdre ». Qui ne sait que tous ces malheureux ont affecté, dans tous les tems, de prêcher Jesus-Christ, *et de séduire les cœurs simples par des discours doucereux et des bénédictions frauduleuses* ? Et où en seroit maintenant l'église catholique, si elle ne les avoit constamment combattus et retranchés de son sein ?

Mais venons à la preuve, et pesons dans une juste balance les Textes décisifs, qui viennent sans doute à l'appui de cette étonnante Réflexion. Je les vois rangés au nombre de douze.

Le premier est de S. Jacques, ch. 5, v. 19. *Mes frères*, dit cet Apôtre « si l'un d'entre » vous s'égare du chemin de la vérité, et » que quelqu'un l'y fasse rentrer, qu'il sache » que celui qui convertira un pécheur, et » et le retirera de son égarement, sauvera » une ame de la mort, et couvrira la multi- » tude de ses péchés ».

Le second est du même, ch. 4, v. 1. *Mes frères*, dit encore S. Jacques, *ne parlez point mal les uns des autres.*

Le troisième est du Pseaume 34, v. 29, où David dit à Dieu : « Seigneur, que ceux » qui témoignent de la joie de mes maux, » rougissent et soient confondus ».

Le quatrième est de S. Jacques, ch. 4, v. 11. « Celui, dit-il, qui parle contre » son frère, et qui juge son frère, parle » contre la loi et juge la loi ».

Un instant d'attention. Trouvez-vous, cher lecteur, qu'il s'agisse dans ces quatre Textes, ou dans un seul d'entr'eux, de ministres *qui sont dans l'erreur*, et qui y entraînent les autres, de ministres qui préfèrent les décrets d'une autorité politique aux brefs des papes et à l'autorité des évêques ; de ministres enfin qui ne rougissent pas d'envahir des postes sacrés, dont les légitimes pasteurs ont été violemment destitués ?

Et croyez-vous de bonne foi que le roi prophete, ou S. Jacques avoient en vue de les défendre ou de les justifier? Ainsi commençons par mettre de côté ce ridicule verbiage. De côté, oui; mais n'oubliez pourtant pas que ce sont ces Textes même, qui, quelque étrangers qu'ils vous paroissent, amènent et préparent ceux qui les suivent, et qui doivent, suivant le Solitaire, décider la question. Poursuivons maintenant.

Le cinquième Texte est de S. Paul, dans son Epître aux Philippiens, ch. 1, v. 14. » Je veux bien que vous sachiez, mes frères, » dit cet Apôtre, que ce qui m'est arrivé a » beaucoup servi au progrès de l'Evangile; en » sorte que mes liens sont devenus célèbres » dans toute la cour de l'Empereur, et parmi » tous les habitans de Rome, à la gloire de » Jesus-Christ; et que plusieurs de nos frères » en notre Seigneur, se rassurant par mes » liens, ont conçu une hardiesse nouvelle » pour annoncer la parole de Dieu sans au- » cune crainte. Il est vrai que quelques-uns » prêchent Jesus-Christ par un esprit d'envie » et de contention, et que les autres le font » par une bonne volonté. Les uns prêchent » Jesus-Christ par charité, sachant que je » suis établi pour la défense de l'Evangile; » et les autres le prêchent par un esprit de « pique et de jalousie, avec une intention » qui n'est pas pure, croyant me causer de » l'affliction dans mes liens. Mais qu'im- » porte, pourvu que Jesus-Christ soit an- » noncé, soit par occasion ou par un vrai

» zèle ? Je m'en réjouis et je m'en réjouirai ;
» car je sais que l'événemeut m'en sera
» salutaire par vos prières, et par l'infusion
» de l'Esprit de Jesus-Christ «.

Voilà donc en entier et sans déguisement ce passage terrible, d'où notre Solitaire prétend inférer qu'il n'importe en rien par qui Jesus-Christ soit annoncé, pourvn qu'il le soit ; au lieu que S. Paul dit précisément que peu lui importe par quel *motif* Jesus-Christ soit annoncé, pourvu qu'il le soit : ce qui est totalement différent. Admettez le premier sens, qui est celui du Solitaire, vous supprimez la nécessité de la mission, contre cet oracle du même Apôtre : *comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ?* Rom. 10. 15... Adoptez le second, qui est évidemment celui de S. Paul, la mission reste intacte, l'ordre hiérarchique demeure inébranlable ; et malgré tous les efforts du Solitaire pacifique, les intrus ne sont et ne seront jamais que des brigands et des usurpateurs. Les Scribes au contraire n'étoient, au jugement de Jesus-Christ même, que des orgueilleux et des hypocrites ; mais ils étoient légitimement assis sur la chaire de Moyse : d'où le Fils de Dieu conclut que jusqu'au dernier instant de leur installation, on devoit les écouter et leur obéir, quoique d'autre part on dût bien se garder d'imiter leurs œuvres. Matth. 23, 2. Il est donc évident que S. Paul, loin de décider la question présente en faveur du clergé constitutionnel, n'y a pas même touché. Mais si on veut savoir ce que le saint

Apôtre eût pensé de ce clergé malheureux, qu'on le suive depuis Damas jusqu'à Jérusalem, où, malgré la mission la plus divine et la plus éclatante, il vient se présenter devant Pierre, vérifie ses pouvoirs, expose son Evangile, donne la main et la reçoit du prince des Apôtres, *pour ne pas courir en vain*. Gal. 2. Et qu'on demande ensuite ce qu'il eût pensé d'une multitude d'évêques et de pasteurs qui ne peuvent produire d'autre titre de communion avec le successeur de Pierre que les censures dont ils demeurent flétris. Eût-il dit de semblables ministres, *Peu importe par qui Jesus-Christ soit annoncé, pourvu qu'il le soit ?* Avançons.

Le sixième Texte est de S. Jean, ch. 6, v. 67, où il est dit que *plusieurs des disciples* du Sauveur, choqués de la dureté apparente de sa doctrine sur la présence réelle, *se retirerent de sa suite et n'alloient plus avec lui.*

Le septième est d'Isaïe, chap. 1, v. 10, où le prophete s'adressant aux Juifs, leur dit : *écoutez la parole du Seigneur, princes de Sodome.*

Ces deux Textes, qu'on est fort étonné de voir là, et qui effectivement paroissent un hors d'œuvre, sont cependant deux petits anneaux dont le Solitaire avoit besoin pour lier sa phrase, et arriver imperceptiblement jusqu'au huitième passage, qu'on peut regarder, avec justice, comme le Bucéphale de ce nouvel Alexandre. Le voici.

Huitième Texte, Marc 9, 35, *Jesus-Christ*

prit un petit enfant, qu'il mit au milieu de ses Apôtres; et l'ayant embrassé, il leur dit: quiconque reçoit en mon nom unpetit enfant comme celui-ci, me reçoit; et quiconque me reçoit, ne me reçoit pas, mais celui qui m'a envoyé. Alors Jean prenant la parole, lui dit: Maître, nous avons vu un certain homme qui chasse les démons en votre nom, quoiqu'il ne nous suive pas, et nous l'en avons empêché. Mais Jesus lui répondit: ne l'en empêchez pas; car il n'y a personne qui, ayant fait un miracle en mon nom, puisse aussitôt après parler mal de moi. Qui n'est pas contre vous est pour vous.

Et delà il suit, si on en croit le Solitaire, que *sans être disciple de Jesus-Christ*, on peut *faire le bien en son nom;* et que les Apôtres eux-mêmes, et par conséquent l'Eglise enseignante qui leur succède dans la personne du pape et des évêques, n'ont pas le droit d'en empêcher; parce que quiconque n'est pas contre vous, est pour vous. Je le demande à tout homme nourri dans le sein de l'église catholique; est-il possible d'entendre une telle proposition sans horreur?

Mais examinons le texte en lui-même. Et d'abord en quel tems ce trait de l'Evangile arriva-t-il? Dans un tems où les Apôtres eux-mêmes n'ayant encore ni le caractère ni la mission apostolique, n'avoient certainement aucune autorité pour interdire le ministère à un homme qui n'étoit pas de leur suite. Comment donc peut-on inférer delà

qu'il dût en être de même quand ils furent investis de tous les pouvoirs du Fils de Dieu, et envoyés de lui, comme il avoit lui-même été envoyé de son père? Quand ils furent devenus les fondemens de la cité sainte, et qu'il fut dit à Pierre, en particulier, *de confirmer ses frères, et de paître*, sans exception ni limites, *les brebis et les* agneaux de cet immense troupeau qui devoit bientôt se former; croyez-vous donc, Solitaire, que tous vos lecteurs seront assez complaisans pour digérer une induction si absurde?

Vous dites ensuite que cet homme à miracles, *n'étoit pas au nombre des disciples de Jesus-Christ*. Que prétendez-vous en conclure? Que vos évêques et pasteurs constitutionnels peuvent également faire des prodiges sans être disciples! Cette conséquence est affreuse sans doute; mais elle est digne de vous, et de ceux en faveur desquels la détresse de votre système vous oblige de la déduire.

Mais enfin, raisonnons et pesons le texte en lui-même, et dégagé des falsifications que vous y introduisez en le paraphrasant.

1°. Remarquez comment dans cet endroit même, Jesus-Christ insiste sur la mission qu'il a reçue de son père, et qu'il devoit après communiquer à ses Apôtres, pour la transmettre eux-mêmes à ceux qui leur succéderoient, et ainsi de suite jusqu'à la fin des siècles: mission qui devoit diviniser,

pour ainsi dire, toutes les fonctions de leur ministère, et vérifier, de génération en génération, cette promesse : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous reçoit me reçoit, comme celui qui me reçoit, ne me reçoit pas seulement; mais encore celui qui m'a envoyé.* Mission essentiellement distinguée de l'ordination, en ce que Jssus-Christ conféra celle-ci la veille de sa mort. Luc, 22, 19; au lieu que celle-là ne fut donnée qu'après sa résurrection, Joan. 20, v. 21. Mission, dont jouissoient incontestablement avant le décret fatal du 27 novembre 1790, tous les anciens évêques et pasteurs de France, et dont l'autorité séculière n'a jamais pu, et ne pourra jamais les dépouiller pour en revêtir vos intrus. Pourquoi, dans votre compilation, n'avez-vous jamais touché cette corde? C'est qu'elle vous eût subitement coupé la respiration.

2°. Pourquoi avez-vous falsifié le Texte de S. Marc, en substituant à ces paroles de Jean : *nous avons vu un certain homme qui chasse les démons en votre nom, quoiqu'il en nous suive pas, et nous l'en avons empêché*, ces autres expressions : *il l'en a empêché, parce qu'il n'est pas au nombre de ses disciples?* Qui vous a appris à conclure que cet homme qui chassoit les démons au nom de Jesus-Christ n'étoit point son disciple, parce qu'il ne suivoit point les douze Apôtres? Comme si Jesus-Christ n'eût pu avoir pour disciples que ceux qui vivoient familièrement

avec

avec les douze qu'il formoit à l'apostolat ; comme si Lazare, par exemple, ou Joseph d'Arimathie n'eussent pas été ses disciples, parce qu'ils ne le suivoient pas dans tous ses voyages. Sans doute que vous aviez besoin de cette ruse pour justifier le ministère de votre nouvelle église, et de démontrer à qui veut l'entendre, qu'on peut agir et même faire des miracles en qualité d'évêque et de pasteur constitutionnel, sans être disciple de Jesus-Christ.

3o. Pourquoi, au lieu de ces autres expressions de Jesus-Christ, *ne l'empêchez pas ; car il n'y a personne qui, ayant fait un miracle en mon nom, puisse aussi-tôt après parler mal de moi*, avez-vous adroitement substitué celles-ci : *ne l'empêchez point de faire le bien, parce que ceux qui l'opèrent en mon nom, ne sont point disposés à mal parler de moi*? On comprend aisément qu'un homme assez connu, assez ami de Jesus-Christ, pour faire un miracle en son non, ne doit point être empêché ; car enfin Jesus-Christ ne se contredit pas ; et s'il communique le don des miracles à celui qui agit et parle en son nom, c'est une preuve qu'il adopte son ministère. Ainsi, que les évêques et pasteurs constitutionnels commencent par justifier leur étrange mission par des miracles manifestes ; et on verra comment les accorder avec l'ordre constant que Jesus-Christ a établi dans le gouvernement de son église. Sans doute que le Fils de Dieu s'expliquera, et ne laissera pas

son épouse dans une longue et cruelle perplexité entre ses anciennes promesses et les prodiges nouveaux opérés en faveur de la révolution.

Mais nous n'en sommes pas là, Solitaire, et je suis persuadé que vous désespérez vous-même de voir votre système accrédité par la voie des prodiges, et voilà pourquoi vous substituez finement ces expressions radoucies : *ne les empêchez pas de faire le bien*, c'est-à-dire, de prêcher et d'exercer les fonctions du culte, selon les décrets de l'assemblée nationale, à ces autres paroles du Sauveur, *ne l'empêchez pas de faire des miracles en mon nom*. Il faut l'avouer, ce palliatif vous étoit nécessaire ; mais il n'est ni franc ni loyal.

Jesus-Christ conclut sa réponse par cette sentence : *celui qui n'est pas contre vous est pour vous*. Et vous triomphez sans doute en la transcrivant ; mais votre triomphe passera bien vîte, ou plutôt se changera pour vous en une vraie confusion. Oui, sans doute, Apôtres de Jesus-Christ, évêques, pontifes de tous les siècles, *celui qui n'est pas contre vous est pour vous*. Mais ceux-là ne sont-ils donc pas contre vous, qui transfèrent au siècle le gouvernement spirituel que le Fils de Dieu vous avoit confié ; qui méprisent et qui voient gaiement condamner aux flammes toutes les instructions que vous leur donnez ; qui foulent aux pieds vos censures elles-mêmes ; qui usurpent vos sièges à la voix de

César, et vous obligent à errer de ville en ville, et de royaume en royaume, pour y trouver une sûreté déchirante ? Est-ce donc de tels ravisseurs que Jesus-Christ a pu dire, *qui n'est pas contre vous est pour vous ;* et qui ne voit que cette sentence, prise dans le sens que vous lui prêtez, justifie pleinement les hérétiques et les schismatiques de tous les siècles ?

Que veut donc dire Jesus-Christ par cette sentence, *qui n'est pas contre vous est pour vous;* sinon, celui qui d'une part ne s'élevera point contre le gouvernement de mon église, et qui de l'autre travaillera sous mes ordres et par la vertu de mon Esprit, à détruire l'empire de Satan, celui-là, dis-je, n'étant pas contre vous, est pour vous.

Et pour recueillir en un mot ma réponse, je dis, sans hésiter, qu'un homme qui fait des miracles au nom du Sauveur, dans un tems où l'église chrétienne comme enseignante et gouvernante n'existoit point encore, ou n'existoit que dans son divin chef, ne peut être cité, sous le moindre prétexte, pour autoriser le ministère d'une société notoirement schismatique, qui ravit aux anciens et légitimes possesseurs, les sièges sacrés que le siècle lui décerne pour prix de son apostasie, et qui fait tout ce qui est en elle pour secouer le joug et l'enseignement de la sainte église Romaine, qui est, quoi qu'en disent les apôtres de la révolution, la maîtresse et la mère de toutes les églises du

monde, et avec laquelle, selon le langage de S. Irenée et de tous les pères, *il faut que toutes les églises conviennent.* Mais terminons enfin les citations du Solitaire ; il en reste encore quatre.

Ainsi, le neuvième passage est tiré de l'Epître aux Galates, ch. 4, v. 17, où S. Paul, parlant des faux docteurs qni vouloient les séduire, en leur persuadant de se faire circoncire, et de joindre la synagogue à l'Evangile, dit entr'autres choses : mes frères, prenez-y garde ; *ces prétendus zélateurs s'attachent fortemeut à vous ; mais ce n'est pas d'une bonne affection, puisqu'ils veulent vous séparer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.*

En vérité, pour le dire en passant, il faut que l'auteur ait abjuré la pudeur ou perdu l'esprit, pour employer ce Texte contre l'ancien clergé. Eh, c'est précisément, c'est uniquement à ce clergé respectable et malheureux qu'il convient de crier. « Mes frères, » mes frères, défiez-vous des pasteurs cons- » titutionnels, ils s'attachent fortement à » vous, et vous forcent même, les fouets et » le fer à la main, de les suivre ; mais ce » n'est pas d'une bonne affection, puisqu'ils » veulent vous séparer de nous ». Au nom de Dieu, qu'on nous dise qui sont ceux qui se séparent du gouvernement apostolique, ou ceux qui renoncent à tout pour rester ce qu'ils étoient, ou ceux qui souscrivent à toute nouveauté pour ne rien perdre, pour tout envahir. Poursuivons.

Le dixième Texte, Proverbes 3, 27, dit expressément : *n'empêchez point de bien faire celui qui le peut ; faites bien vous-même, si vous le pouvez.*

A la bonne heure, répondrai-je, pourvu que le bien se fasse ; mais si au lieu de sanctifier on profane, si au lieu de conduire on égare, si au lieu d'absoudre on enchaîne, si au lieu de former une alliance sainte, on engage des personnes séduites dans un désordre affreux ; sera-ce le lieu de dire : *n'empêchez point de bien faire celui qui le peut* ? Or, qu'il en soit ainsi, Solitaire, c'est ce qu'on ne cesse de vous dire, et c'est ce que vous affectez de ne pas vouloir entendre. Néanmoins, c'est ce qu'enseigne toute l'église catholique. Lisez ce qu'en a dit Pie VI, dans son Instruction aux évêques de France, du 26 septembre dernier.... Pie VI.... Qui viens-je de citer ? le reconnoissez-vous, et respectez-vous encore son autorité ? En récompense, l'église universelle le reconnoît et l'admire. Avançons.

L'onzième Texte n'est qu'une répétition partielle du long passage de S. Paul, dans son Epître aux Philippiens, ch. 1. v. 18. *Mais qu'importe, dit l'Apôtre, pourvu que Jesus-Christ soit annoncé, de quelque manière que ce soit, soit par occasion ou par un vrai zèle? Je m'en réjouis, est m'en réjouirai toujours.* On voit que le Solitaire s'y complaît, puisqu'il le répète deux fois dans la même page ; et cependant la lecture seule

du passage proscrit d'avance l'interprétation insidieuse qu'il prétend y donner. Non, encore une fois, l'intention plus ou moins pure n'importe en rien dans celui qui prêche; mais l'autorité qui dérive de la mission y importe beaucoup. Aussi S. Paul, dans toutes ses Epîtres insiste-t-il fortement sur la vérité et la divinité de sa mission. Ce sont des lettres de créance absolument nécessaires à celui qui prétend exercer auprès des peuples l'*office d'ambassadeur* du Très-haut, 2 Cor.

Enfin le douzième et le dernier Texte qui sert d'appui à la grande réflexion que j'examine, se trouve aux Actes des Apôtres, ch. 22, 12; c'est S. Paul qui parle, et qui racontant devant le conseil des Juifs l'histoire de sa conversion, dit *qu'il y avoit à Damas un homme selon la loi, nommé Ananie, à la vertu duquel tous les Juifs qui y demeuroient rendoient témoignage. Il vint me trouver*, continue l'Apôtre, *et s'approchant de moi, il me dit: mon frère Saul, recouvrez la vue, et au même instant je vis et le regardai.*

A quoi bon ce Texte, direz-vous, et quelle figure vient-il faire dans la pensée de l'auteur? A quoi bon? C'est pour conclure, vous répondrai-je, avec notre Solitaire, que si nous nous réjouissons du ministère de nos freres constitutionnels, *on rendra témoignage à notre conduite, et tout le monde dira: voici de véritables observateurs de la foi qu'ils prêchent*... Vous plaisantez, sans doute....

Non, assurément, je ne plaisante pas; le sujet est trop sérieux. Je gémis au contraire bien amèrement, quand je vois la manière indigne et burlesque avec laquelle un Solitaire Chartreux découpe l'Ecriture pour l'adapter à la révolution.

Au reste, si vous vous ennuyez, lecteur, d'une si pitoyable discussion, elle a dû m'ennuyer bien davantage; aussi ne m'y suis-je livré que par ordre, et pour ne pas laisser croire que la cause du clergé catholique en France étoit perdue, parce qu'on avoit eu l'audace de diriger contre lui l'autorité de l'Ecriture.

On auroit pu sans doute en citer les oracles avec autant de dignité que de succès, pour consoler et fortifier, corriger et perfectionner ceux qui sont demeurés fidèles à la religion de leurs pères; pour reprendre et pour instruire ceux qui, par foiblesse ou par surprise, s'en sont écartés. Je ne désespère pas d'y employer moi-même, et sous peu, mes foibles efforts; mais consacrer ses veilles et diriger ses forces pour détruire et renverser, s'il étoit possible, les seules ressources qui nous demeurent encore; mais forcer l'Ecriture, par des applications aussi sacrilèges qu'injustes, à proscrire et à condamner la généreuse résistance des évêques et pasteurs catholiques, pour donner un libre cours à l'impiété philosophique qui se déborde de toutes parts, c'est en vérité ce que le dernier des serviteurs de Dieu ne sauroit dissimuler,

478

sans se rendre complice de la plus violente de toutes les conjurations contre le Seigneur et contre son Christ.

O Solitaire ! à quoi avez-vous pensé, et quel fruit avez-vous espéré de vos *Réflexions?* Supposons pour un instant que vous ayez réussi. Voilà donc l'épiscopat entier et plus de trente mille pasteurs flétris sans ressource; tous les catholiques qui leur sont unis, livrés à la discrétion des intrus. L'église de France entière, séparée du pape et du reste de la catholicité, asservie désormais à tous les ordres et à tous les caprices de l'autorité séculière, privée pour toujours de cette liberté généreuse, de cette belle unité, de cette majestueuse indépendance qu'elle conserva sans tache sous le règne même des Decius et des Diocletien; et vous vous applaudirez de votre ouvrage, et vous bénirez Dieu de vos succès, et vous vous présenterez avec confiance à son tribunal terrible, sachant en votre ame et conscience comment vous avez altéré et falsifié sa parole pour servir la cause des impies, pour persécuter dans ses principaux membres celui qui vous avoit racheté. De grace, écoutez ce qu'il vous dit lui-même : *Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ?* Act. 9, 4. Et puissiez-vous répondre avec un cœur sincère, *Seigneur, que voulez-vous que je fasse* ?

AINSI SOIT-IL.